

# Bulletin d'information de l'association Agir pour le Plateau des Etangs : janvier à avril 2021

## Le mot de la Présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Bien entendu, la période de flou sanitaire et ses conséquences sociales, économiques et humaines bouleversent nos vies. Pour autant, les raisons de nous battre pour notre belle Corrèze et ses richesses grandissent chaque jour un peu plus.

Comme vous pourrez le découvrir dans ce bulletin, ce combat rime avec solidarité et cohésion : 165 associations se sont ainsi regroupées contre le SRADET de Nouvelle Aquitaine en parlant d'une même voix !

Si des projets sont éteints, d'autres sont en étude, d'autres naissent encore...

Nous souhaitons vous partager l'extrait d'un cri de désespoir d'un corrézien qui a passé des milliers d'heures à l'entretien de son chez lui corrézien et se sent aujourd'hui impuissant :

*« Je comprends parfaitement la nécessité de produire de l'énergie au plus près des utilisateurs. Je suis d'accord avec la mise en place d'un mix énergétique, même si l'éolien accapare à lui seul la quasi-totalité de la production d'énergie renouvelable. Mais, cela ne doit pas se faire à l'avantage de quelques propriétaires terriens, et parfois responsables communaux, avides de revenus faciles à court termes, issus par exemple des redevances espérées liées à l'implantation d'éoliennes sur leurs terres mais hors de leur vue, et surtout au détriment d'électeurs comme moi, seuls et désemparés face à cette situation quasi incontournable.*

*Il est regrettable que l'écologie et la préservation des ressources de la Terre devienne, au travers de l'installation de ces machines imposantes le symbole de la dégradation même de la nature. Cette situation est responsable de la forte exaspération grandissante des Français sur les nouvelles installations d'éoliennes, dont les médias se font régulièrement l'écho (La Montagne du 12 février dernier). Même la ministre de la Transition Ecologique étrille le développement « anarchique » de l'éolien terrestre (commission des affaires économiques du sénat du 18 février 2020).*

*C'est pourquoi je sollicite, Monsieur le Président, votre regard bienveillant sur ma requête et votre aide précieuse dans ce combat ou je me considère désespérément comme le pot de terre contre le pot de fer. »*

Cette lettre adressée au département, dont je ne peux citer l'auteur, est un message de détresse et de désespoir mais aussi un magnifique témoignage d'amour à cette ruralité corrézienne que nous partageons tous. Elle est notre richesse et nous nous devons de la mettre en lumière pour les futurs candidats aux départementales et régionales.

Ils sont et seront nos décideurs...

En témoigne cette invitation de Tulle aggro pour participer à une formation d'élus : «*la Région Nouvelle-Aquitaine se joint à l'ADEME et à la DREAL pour vous proposer un webinaire sur : Comment encadrer et accompagner des projets photovoltaïques et éoliens sur mon territoire ?...au travers du SRADET un objectif de 45 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2030 qui s'appuie sur le développement d'un mix énergétique... etc..*».

La tâche que nous avons entreprise en 2014 est longue, fastidieuse, chronophage, parfois décourageante car les résultats ne sont pas toujours à la hauteur de nos espérances.

Malgré tout, les choses avancent et notre bien vivre en Corrèze est un trésor à protéger.

*Cathy*

Pour enrichir la réflexion et intensifier l'action, n'hésitez pas à nous remonter les nouvelles dont vous avez connaissance sur les projets éoliens potentiels ou en cours près de vos lieux de vie et également sur les sujets généraux se rapportant à la préservation de notre environnement.

Dans ce bulletin d'information, nous présentons les événements de janvier à avril 2021 :

- les **actions réalisées par l'association** depuis le précédent bulletin d'information,
- le **suivi des projets éoliens locaux** et
- le suivi des autres **projets dans le département**
- des informations sur les **nouveaux projets**,
- des **extraits de revue de presse**
- des **éléments d'actualité récente**,

## ▪ Actions réalisées

### Election des membres du bureau

Encore une fois, en raison de la crise sanitaire, le conseil d'administration élu lors de notre assemblée générale du 24 octobre 2020, a dû retarder sa première réunion au 31 mars 2021.

A cette occasion, après avoir recueilli les souhaits de chacun des présents, les membres du nouveau bureau ont été élus :

Présidente, Madame Cathy DONNEDEVIE, 19320 Clergoux,  
Trésorier, Monsieur Alain CHASTRE, 19800 Saint Priest de Gimel,  
Secrétaire, Monsieur Philippe LAPORTE, 19250 Combressol,  
Chargée de mission auprès du trésorier, Madame Edith ORLIAGUET, 19320, Clergoux,  
Chargée de mission, Madame Marie-José PAILLEAU, 19320 Champagnac la Prune.

### Adhésions, dons et paiement en ligne



Page d'accueil du site



Menu : qui sommes-nous ? puis adhésion et dons

Le paiement en ligne est ouvert à partir du site internet de l'association ( <https://www.eolien-en-correze.fr/> ) sur un mode totalement sécurisé grâce à un partenariat avec Helloasso, association qui assure cette fonction pour un très grand nombre d'associations comme la nôtre.

A cette occasion, une modification de la durée de validité de la cotisation de membre était nécessaire dans un souci de simplification. Une cotisation par « année glissante » a donc été retenue et le règlement intérieur modifié en conséquence au cours du conseil d'administration du 31 mars 2021. Dorénavant, la règle sera la suivante :

- **La cotisation (10 euros) est valable pendant une durée de un an à compter de sa date de paiement.** Vous recevrez automatiquement par mail en retour une **carte de membre** avec votre date d'adhésion.

- **Les dons peuvent être (au choix) mensuels (et automatisés) ou uniques.** Vous pourrez éditer directement votre **reçu fiscal**, nécessaire pour pouvoir bénéficier de 66 % du montant de votre don en réduction de votre impôt sur le revenu.

Bien entendu, l'utilisation des formulaires papier d'adhésion et de don sont toujours possibles par envoi postal accompagnés du chèque correspondant.

## Rencontre avec la préfecture de Corrèze

Cette rencontre prévue depuis plusieurs mois, a eu lieu le 26 février 2021 en présence du Secrétaire général de la préfecture. Les échanges, très cordiaux, ont permis de mieux faire connaître notre association et ses objectifs, tout en insistant sur la période actuelle et ses injonctions contradictoires, le réveil inattendu d'anciens projets (Champagnac la Prune/Saint Paul), l'incessant démarchage des promoteurs auprès des élus et des propriétaires dans le département, sources d'inquiétudes pour l'avenir.

Ce fut également l'occasion de saluer les deux arrêtés de refus d'exploiter signés par Madame la préfète (projet des Monédières sur Pradines/Veix, projet du Deyroux en Xaintrie), qui traduisent son intérêt personnel pour les questions d'environnement, de biodiversité, de préservation du cadre de vie.

La préfecture reconnaît être informé de **18 projets**, dont certains sont anciens et « *inanimés* ». Par ailleurs, **5 sont à l'étude**. Outre le nouveau projet de Saint Pardoux La Croisille pour lequel la préfecture reconnaît n'avoir aucune information d'Engie, **4 parcs sont en examen de recevabilité** : Champagnac la Prune/Saint-Paul, Feyt/La Roche-près-Feyt, Saint Pantaléon de Lapleau/Saint Hilaire Luc, Aix/Lamazière-Haute (lire plus bas, dans ce bulletin).

Des possibilités d'échanges (dont les modalités restent à préciser) avec la DREAL et les services chargés de l'instruction des dossiers par la préfecture ont été évoquées.

## APE devant la cour d'appel à Bordeaux face à Engie Green pour défendre la lande humide des Chaux à Saint-Pardoux-la-Croisille

Pour mémoire, RAZ ENERGIE 8 a fait appel de la décision du TA de Limoges du 17 septembre qui annulait le permis de construire 7 éoliennes. L'affaire se poursuit donc, comme il se doit, devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux chargée de ces questions et Agir pour le Plateau des Étangs sera présente en défense contre le promoteur RAZ ENERGIE 8 (**racheté par Engie Green**) et la Préfecture de la Corrèze. Des échanges sont en cours avec notre avocate pour valider ensemble le premier mémoire en défense.

Nous n'abandonnerons pas ce combat qui dure depuis plus de 10 ans, les promoteurs persistant malgré l'opposition de la population confirmée lors de la récente consultation organisée par la mairie, malgré l'impérative nécessité de préservation des zones humides, tandis que la position de la municipalité reste malheureusement toujours très ambiguë.

## Suite du recours devant le TA de Bordeaux contre le SRADDET de Nouvelle Aquitaine:

Comme vous le savez (voir le bulletin d'information d'avril à juillet 2020), **APE** fait partie des 165 associations de la région Nouvelle-Aquitaine qui ont déposé un recours devant le tribunal administratif

de Bordeaux pour annulation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires qui prévoit la **multiplication par 2,5 du nombre d'éoliennes dans la région.**

Avec une diligence inhabituelle le tribunal administratif a rejeté la requête sur le seul motif du non intérêt à agir des associations, évitant ainsi de juger sur le fond. Pour les juges, le champ d'action territorial des associations est trop circonscrit, trop local par rapport au périmètre couvert par le Schéma.

**Mais il conforte les déclarations du Conseil Régional en jugeant que le Schéma ne comporte aucune règle contraignante en matière d'implantation d'éoliennes et ne s'impose donc pas au niveau local.**

Dont acte.

**Nous ne ferons pas appel de ce jugement mais la couverture médiatique obtenue en juillet 2020 ( voir la revue de presse sur notre site : <https://www.eolien-en-correze.fr/essai-fil-actualite>) et le fait que le SRADDET ne s'impose pas représente une victoire significative.**

En outre, et ce n'est pas négligeable, ce recours a permis de poser une première pierre dans la fédération des luttes locales contre les promoteurs.

## ▪ [Suivi des projets éoliens locaux](#)

### SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE

Pour faire suite au précédent bulletin d'information, rappelons que le TA de Limoges avait décidé le 17 septembre d'annuler l'autorisation de défrichement et donc le permis de construire qui lui était lié, reconnaissant ainsi la validité de nos arguments. Raz Energie a fait appel de ce jugement et, simultanément, le groupe Engie Green, nouveau propriétaire de Raz Energie 8, semble vouloir porter un « *nouveau* » projet de 5 éoliennes, quasi-superposable à l'ancien, excluant certaines éoliennes et passant de 7 à 5 machines, sur le même site de la lande humide des Chaux.



Les résultats du vote des habitants le 30 janvier dernier confirment le rejet majoritaire de l'éolien sur la commune avec 107 votes défavorables sur 188 exprimés. **Le maire ayant dans un premier temps admis ce rejet global de tout projet éolien sur sa commune, a finalement décidé d'abandonner son projet sur les parcelles communales mais ne prend pas position sur le fond en ce qui concerne les objectifs d'Engie sur d'autres parcelles !**

Enfin, les communes qui entourent Saint Pardoux la Croisille ont très majoritairement prises une délibération commune opposée à ce projet d'Engie mais aussi à tout projet éolien industriel sur le territoire de leur commune.

**En attendant la décision de la CAA de Bordeaux, nous devons rester toujours aussi déterminés face à ce projet inutile, destructeur, injustifié, car tout est encore possible !**

# SAINT-PRIEST-DE-GIMEL



La Vie Corrèzienne du 2 avril 2021

Suite au recours lancé par le promoteur RES contre l'arrêté du préfet refusant l'autorisation d'exploiter 3 éoliennes au sommet du Puy de l'Aiguille, le tribunal administratif de Limoges a décidé le 28 décembre que **l'intervention volontaire de notre association** en soutien au préfet était bien admise (alors que RES voulait démontrer son irrecevabilité) et de **rejeter la requête de RES**.

Pour fonder leur décision, les juges s'appuient essentiellement sur les difficultés d'insertion paysagère en lien avec la richesse en patrimoine bâti et non bâti de la zone retenue.

**Nous avons confirmation que le promoteur RES a décidé de ne pas faire appel de ce jugement et a décidé d'abandonner son projet : le puy de l'Aiguille ne sera donc pas dénaturé par la présence de ces 3 machines géantes de 180m pour le plus grand bien de tous !**

## CHAMPAGNAC-LA-PRUNE et SAINT-PAUL

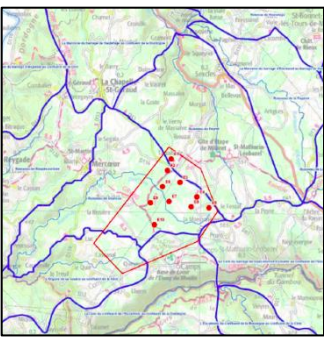
Ce projet que nous pensions « abandonné » a refait surface dans les derniers jours de 2020 avec le dépôt d'une « nouvelle » étude non technique à la Préfecture. Mais la seule nouveauté réside dans l'abandon de 2 éoliennes sur 6 pour des problèmes de foncier, dont à ce stade nous ignorons le contenu. Pour le reste de l'étude, il s'agit d'un copié-collé de l'étude réalisée en 2015-2017, avec son lot d'approximations et de contre-vérités.

Evoqué lors de notre rencontre du 26 février 2020 avec la préfecture, ce dossier fait l'objet d'une nouvelle saisine du service instructeur ( la DREAL) pour en vérifier la recevabilité.

Entre temps, et sans que le promoteur en tienne compte, le paysage a été modifié (coupe rase de forêt), l'eau devient en été une ressource rare, et les Milans royaux sont présents de plus en plus souvent sur le territoire de la commune.

**Les habitants restent vigilants aux côtés de la nouvelle municipalité (et des autres municipalités environnantes) qui a manifesté son opposition au projet auprès de la préfète.**

## PROJET DU DEYROUX EN XAINTRIE



Après l'arrêté de refus de l'autorisation d'exploiter du 29 décembre 2020, pris par la préfète de Corrèze, le promoteur Eolfi a décidé de faire appel et a déposé un recours devant la cour d'appel de Bordeaux le 10 mars 2021.

Nos amis de « Agir Autrement Pour la Xaintrie »<sup>1</sup> qui luttent depuis le début contre ce projet dévastateur de 10 éoliennes, poursuivront leur action en intervenant en justice, devant la CAA de Bordeaux, en soutien à l'arrêté de refus de la préfète.

<sup>1</sup> <https://www.aaplx.com/>



## ▪ Suivi des autres projets dans le département

### VEIX-PRADINES (PUECH GEANT)

Après le refus d'autorisation de ce projet par la Préfète de Corrèze, belle victoire pour nos amis de l'association « Vues sur les Monédières », dont les arguments, la détermination et la mobilisation ont convaincu les services de l'Etat, le promoteur Engie green n'a pas déposé de recours et le **projet est donc abandonné**.



La Vie Corrézienne

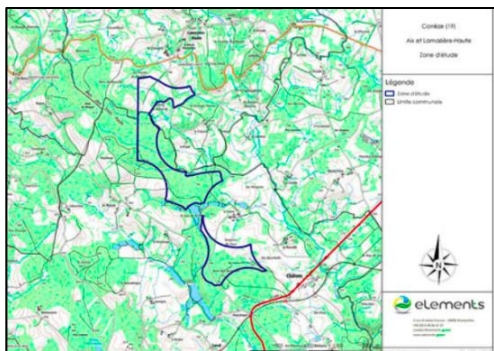
Cet arrêté préfectoral mérite d'être salué car il reconnaît par la richesse de ses considérants la valeur de cet exceptionnel territoire, notamment sur le plan paysager.

L'association « Vues sur les Monédières » se joint « *au soulagement des collectivités, touristes et sportifs qui ont depuis 2010 manifesté leur opposition à ce projet dénaturant ce site remarquable et compromettant les activités de vol libre du Puy de la Monédière et du Suc au May, actuellement en plein essor* ».

### SAINT-HILAIRE-LUC et SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU

Confirmation d'un projet, peu connu semble-t-il, porté par le promoteur **Quadran** (appartenant à Direct Energie, branche de Total), de 5 éoliennes réparties entre les deux communes, projet déposé en préfecture.

### AIX et LAMAZIERE-HAUTE



Le promoteur Eléments porte depuis 2017 un projet de 6 à 9 éoliennes (hauteur en bout de pâles non précisée) sur le territoire communal entre les hameaux de Chalons et du Mareix, projet déposé en préfecture et en attente d'instruction avant enquête publique.

Selon le site de la mairie d'Aix qui publie une page de promotion écrite par le promoteur (!), les habitants des deux hameaux impactés sont favorables à 88 % ( dont extrait : « *certaines parcelles sur la zone d'étude sont des biens sectionaux appartenant à ces villages* ») , mais

qu'en est-il des zones et communes limitrophes ? Comment s'y est organisée la consultation de la population évoquée par le promoteur sans que l'on en connaisse d'ailleurs le résultat ?

### FEYT et LAROCHE-PRES-FEYT

Ce projet de 8 éoliennes géantes de 200 m est développé par le promoteur Velocita/Phoebus, depuis 2018, sachant qu'un autre projet comparable de 10 éoliennes avait été abandonné en 2017 en raison de la présence du Milan Royal.

Nos amis de l'association « **Agir au pays d'Eygurande** » luttent depuis 2015 pour préserver le site contre ce projet.

Le dossier, déposé en préfecture en janvier 2020, est en cours d'instruction.

- Extraits de revue de presse

## Les Hauts de France prêts à aider les associations opposées au développement de l'éolien

Le 14 mars 2021, Xavier Bertrand, opposant reconnu au développement anarchique de l'éolien industriel dans sa région, la plus touchée en France, a affirmé sur FR 3 qu'il allait **financer des associations anti-éolien** « *pour qu'elles engagent des actions en justice pour retarder et empêcher (des) projets* »<sup>2</sup>.

**Le rôle des associations, comme derniers défenseurs de l'environnement, serait-il enfin reconnu ?**

- Éléments d'actualité

## Un moratoire pour l'éolien terrestre ?

Si 8000 éoliennes sont actuellement exploitées, la PPE publiée le 23 avril 2020 en prévoit 14500 en 2028, soit presque le double.

Cette multiplication du nombre d'éoliennes sur le sol français inquiète nombre d'experts de l'énergie tant il est difficile de la justifier, les principaux arguments avancés par ses partisans ne résistant pas à une analyse sérieuse. En attendant, la filière éolienne profite très largement de la situation, l'entretient par une propagande soutenue, avec le soutien de certains élus et du ministère de la transition écologique et solidaire...



Sur le terrain, le ressenti est celui d'un développement anarchique et incontrôlable, les associations restant bien seules à défendre les territoires face à un lobby puissant qui avance en terrain conquis, faisant fi de la position des élus locaux à tous les niveaux, village, communauté de communes, département, région, en contradiction complète avec d'autres instances comme les Parcs Naturels Régionaux ou encore la multiplication des zones protégées à divers titres.

Conscients de la difficulté de contrôle de ces projets et soucieux de préserver leurs territoires en agissant le plus en amont possible, nombre de responsables politiques se battent pour obtenir de l'état un **moratoire** sur l'installation de nouveaux parcs éoliens. C'est le cas de plusieurs départements, Indre, Charente-Maritime, Charente, Deux-Sèvres, Allier (vote pour une distance avec les habitations de 10 fois la hauteur en bout de pâles...), Vienne, Jura, Côte d'or, Aisne, de la région des Hauts de France, et de nombreuses autres communautés de communes ou municipalités. Cette liste s'allonge mois après mois, le refus de la multiplication des parcs éoliens prenant des formes variées.

---

<sup>2</sup> <https://www.msn.com/fr-fr/actualite/other/hauts-de-france-xavier-bertrand-se-pr%C3%A9sente-en-seul-rempart-%C3%A0-la-victoire-des-extr%C3%Aames-aux-r%C3%A9gionales/ar-BB1ezu5c>  
et en vidéo : <https://www.facebook.com/xavierbertrand02/videos/435136417564013/>

Mais, malgré la loi ASAP, la formalisation de ces nombreuses oppositions reste non opposable au bon vouloir des promoteurs qui n'hésitent pas à poursuivre un projet en dépit de ces prises de position de principe (en Corrèze, voir le cas de Champagnac la Prune/Saint Paul). Une proposition de loi<sup>3</sup> visant à mettre en place un moratoire immédiat sur la construction d'éoliennes terrestres sauf avis favorable du conseil municipal et adoption d'un référendum local, a même été déposé le 14 octobre 2020....mais demeure sans suites.

**En Corrèze**, le département affiche sa volonté de promouvoir les EnR, hors éolien industriel comme l'indique le CTE<sup>4</sup> (Contrat de Transition Ecologique) signé avec l'état en 2019.

Son introduction rappelle que « **La Corrèze fait partie de ces rares territoires ayant su concilier développement économique et préservation de l'environnement** ». Tout devrait donc être fait pour conserver cet avantage : un seul parc éolien en exploitation et qui peine à assurer sa rentabilité.

Malgré sa non opposabilité légale, un tel **moratoire départemental** aurait le mérite de clarifier une position déjà connue et de faire savoir aux promoteurs qu'ils ne sont pas bienvenus en Corrèze et qu'ils passent leur chemin !

## [Les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin:](#)

**APE** sollicitera les candidats sur leur position concernant à la fois les projets en cours mais aussi le développement des parcs sur notre territoire.

**En tant qu'électeurs soyez attentif à leurs engagements ( ou à leur silence sur le sujet).**

## Dons et adhésions

***Plus nous serons nombreux à défendre et faire connaître nos arguments pour la défense d'un environnement menacé par la multiplication injustifiée des parcs éoliens industriels, plus nous serons écoutés et peut être entendus.***



**Si, comme nous, en Corrèze, vous souhaitez protéger son patrimoine, ses paysages, ses terres agricoles, sa biodiversité, ses forêts, ses sites remarquables, alors adhérez et rejoignez-nous !**

**\* : Agir pour le Plateau des Étangs (APE)**

**Vous pouvez aussi soutenir Agir pour le Plateau des Étangs en faisant un don qui nous permettra de faire face, comme actuellement, aux frais occasionnés par les recours devant les tribunaux, les recours gracieux devant le Tribunal Administratif ayant été remplacés par un**

<sup>3</sup> [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3423\\_proposition-loi](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3423_proposition-loi)

<sup>4</sup> <https://www.correze.fr/CTE>



**jugement en première instance devant la Cour Administrative d'Appel (CAA)  
ce qui contraint à être représentés par un avocat.**

***Adhésions et dons sécurisés sont possibles en ligne, à partir du site internet de l'association.***

***Vous pouvez aussi adhérer ou faire un don par envoi postal d'un formulaire accompagné de votre chèque. Vous trouverez ces formulaires joints à ce bulletin, à découper et nous retourner.***

***A tous, bien cordialement,***



**Agir pour le Plateau des Étangs**  
6, Coudert Bas – 19320 Clergoux

***Les membres du bureau de l'association,***

***Agir pour le Plateau des Etangs – 6, Coudert Bas - 19320 Clergoux - Association loi de 1901 d'intérêt général***

***<https://www.eolien-en-correze.fr/> - [agirpourleplateaudesetangs@orange.fr](mailto:agirpourleplateaudesetangs@orange.fr) - 06 84 62 72 51***



## Bulletin d'adhésion

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse postale : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse email\* : .....

Je déclare souhaiter être membre de l'association Agir pour le Plateau des Etangs.

Je règle ma cotisation annuelle de 10 Euros valable un an à compter de la date d'adhésion.

Cocher la case appropriée :

Renouvellement d'adhésion  ou Nouvelle adhésion

Je transmets mon bulletin d'adhésion accompagné du règlement par chèque d'un montant de :  
.....Euros, libellé à l'ordre de : Agir pour le Plateau des Etangs, que j'adresse au siège de  
l'association à : 6, Coudert Bas - 19320 CLERGOUX.

Fait à ..... le .....

Signature

Autres informations éventuelles (adresse postale secondaire, temps disponible pour la vie de  
l'association, suggestions, etc.) :

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur (disponibles au siège de l'association)

(\* indispensable pour recevoir les informations publiées par l'association)



## Bulletin de don

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse postale : .....

.....

Téléphone : .....

Adresse email\* : .....

Je souhaite verser un don d'un montant de :                      Euros pour lequel l'association me fera parvenir un reçu fiscal.

Je transmets mon bulletin de don accompagné du règlement par chèque d'un montant de :                      Euros, libellé à l'ordre de : Agir pour le Plateau des Etangs, que j'adresse au siège de l'association à : 6, Coudert Bas - 19320 CLERGOUX.

Fait à    le

Signature

(1) Les dons versés à l'association ouvrent droits à réduction d'impôt  
(particuliers : 66%, entreprises : 60%)

(\* indispensable pour recevoir toutes correspondances)